

Pour l'égalité et la diversité

La mission organise des campagnes de sensibilisation et de formation contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Elle est présente lors de tous les grands événements de l'année universitaire (rentrée, journées portes ouvertes). Elle propose aussi une programmation scientifique et culturelle pour promouvoir une culture de l'égalité et de la diversité lors du :

- mois du genre
- mois de l'égalité
- mois de la diversité

Elle soutient les projets portés par des membres de la Faculté sur ces thématiques !



Les violences sexistes et sexuelles

Les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et plus largement toutes les situations intimidantes ou harcelantes sont contraires au règlement intérieur de Sorbonne Université.

Les violences sexistes et sexuelles sont un continuum de situations recouvrant différentes réalités qui englobent l'injure sexiste, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles ou encore le viol.



La mission égalité-lutte contre les discriminations

La mission égalité-lutte contre les discriminations œuvre pour vous permettre d'étudier et travailler dans un climat respectueux de tous et toutes et s'engage à :

- Créer une culture commune du consentement et de l'égalité
- Promouvoir la diversité
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les discriminations.

En savoir plus



MISSION ÉGALITÉ-LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

✉ lettres-mission-egalite@sorbonne-universite.fr

☎ 01 40 46 33 16 ou ☎ 06 18 34 97 22

En Sorbonne, escalier G
4^e étage, bureau K605

Pour un accompagnement médical et psychologique, vous pouvez également contacter le Service de Santé Étudiante (SSE) ou le Service de Médecine Préventive.



Des références et référents

Que vous soyez étudiante, étudiant ou personnel, vous pouvez vous adresser au référent ou à la référente égalité de votre UFR. Son rôle est de proposer une première orientation en cas de signalement d'une violence sexiste, sexuelle ou discriminatoire et d'être une personne-ressource sur ces questions.



MISSION ÉGALITÉ
LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

Qu'est-ce qu'une discrimination ?



Une discrimination doit remplir trois conditions cumulatives :

- 1 un traitement défavorable,
- 2 fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap, origine, religion...),
- 3 relevant d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

Il existe d'autres infractions à caractère discriminant (sexiste, raciste, homophobe).

Prénom d'usage

Vous souhaitez faire apparaître votre prénom d'usage sur divers documents ?

C'est possible même sans avoir au préalable effectué de changement auprès de l'état civil.

Il vous suffit de suivre la procédure en scannant le QR code.



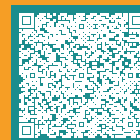
Victime ou témoin, que faire ?

Les violences sexistes et sexuelles comme les discriminations peuvent avoir lieu au sein d'un établissement (salle de cours, couloir, bibliothèque), ou à l'extérieur (week-end d'intégration, soirée étudiante, séminaire, étude de terrain, réseaux sociaux, stage, formation).

Que vous soyez victime ou témoin, signalez-vous auprès du référent ou de la référente de votre UFR ou directement auprès de la mission égalité-lutte contre les discriminations. Vous y recevrez une première écoute attentive, bienveillante et respectueuse de vos besoins.

Vous pouvez aussi déposer plainte.

+ d'infos



Être témoin actif

- **Distraire** : créer une distraction comme faire semblant de connaître la personne importunée, demander l'heure...
- **Déléguer** : tournez-vous vers une figure d'autorité (vigile, enseignant ou enseignante, responsable de service...).
- **Documenter** : filmer, prendre des photos, des notes et les proposer à la victime sans les diffuser publiquement.
- **Dialoguer** : reconforter et soutenir la victime.
- **Diriger** : demander fermement à la personne qui importune de cesser.



Ces pistes ne doivent jamais vous pousser à l'héroïsme, n'oubliez pas que votre sécurité prime !

Ressources externes



- En cas de forte détresse et d'idées noires, vous pouvez composer le **3114**
- Pour être mis ou mise en relation avec un officier de police judiciaire :
www.service-public.fr/cmi
- Pour chatter avec une écoutante de l'association
En avant toutes



La mission égalité-lutte contre les discriminations est un lieu d'accueil et d'écoute.

Ses membres reçoivent les victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles et de discrimination pour les accompagner dans leurs procédures internes à l'université.

N'hésitez pas à la contacter !

